

ACCEPTÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue en présentiel à la salle multi de l'édifice Marcel-Simoneau du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, **le mardi 24 février 2026 à 18 h 30.**

Présences : Mme Sonia Bilodeau, vice-présidente, Mme Marie-Ève Giguère et M. François Roy, membres parents; Mmes Lynda Lamoureux, Claudie Potvin et Annie Léveillé et M. Patrick Gauthier, membres du personnel; Mmes Sonia Loranger, Rachel Quirion et Évelyne Lapierre et MM. Frank Meunier et Luciano Martin Ayala Valani, membres de la communauté; M. François Bérard, représentant du personnel d'encadrement sans droit de vote; MM. Sylvain Racette, directeur général et Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration, et Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives; MM. Donald Landry, secrétaire général, et Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications.

Mmes Valérie Gagnon et Marianne Mondon ont prévenu de leur absence.

Quorum de la séance

Le quorum est constaté à 18 h 36.

Le point 1 a été traité préalablement en séance privée.

2. Mot de bienvenue, intentions de la rencontre et rappel sur les normes de fonctionnement du CA et les déclarations de conflit d'intérêts

Mme Sonia Bilodeau, vice-présidente, présente les intentions de la rencontre et fait un rappel des règles de fonctionnement du CA.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025

CA 2026-236

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Conseil d'administration au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de M. Frank Meunier, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 a été unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

4. Adoption de l'ordre du jour

CA 2026-237

Sur la proposition de Mme Lynda Lamoureux, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 24 février 2026.

5. Modification des signataires autorisés à la résolution instituant un régime d'emprunts auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement

CA 2026-238

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke a, en vertu de sa résolution numéro CA 2023-132 du 29 août 2023, institué un régime d'emprunts permettant d'emprunter auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place ce régime d'emprunts et pour réaliser les emprunts qui y sont prévus;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke souhaite modifier le régime d'emprunts précité relativement à la délégation de signature qui y est prévue.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Frank Meunier, il est unanimement résolu :

1. QUE la résolution numéro CA 2023-132 du 29 août 2023 instituant un régime d'emprunts permettant au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke d'emprunter auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, soit modifiée par le remplacement des paragraphes du dispositif concernant la délégation de signature par les paragraphes suivants :

« QUE le/la directeur(rice) général(e), ou le/la directeur(rice) général(e) adjoint(e) à l'administration ou le/la directeur(rice) du Service des ressources financières ou le/la directeur(rice) adjoint(e) du Service des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit, à consentir à toute clause qu'ils jugeront non substantiellement incompatible avec les présentes ainsi qu'à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

QU'en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, le/la directeur(rice) général(e), ou le/la directeur(rice) général(e) adjoint(e) à l'administration ou le/la directeur(rice) du Service des ressources financières ou le/la directeur(rice) adjoint(e) du Service des ressources financières de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute demande de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ainsi que tout remboursement sur cette marge; ».

2. QUE toutes les dispositions de la résolution numéro CA 2023-132 du 29 août 2023, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

Les points 7 et 8 sont devancés séance tenante avant le point 6.

7. **Avis de présentation du projet de mise à jour de la *Politique sur l'utilisation des ressources informatiques, aux fins de consultation***

CA 2026-239

La *Politique sur l'utilisation des ressources informatiques* actuelle a été adoptée le 16 septembre 2014, par l'ancienne instance du Conseil des commissaires.

Le CSSRS souhaite mettre à jour ce document d'encadrement.

Cette politique ne nécessite que quelques modifications mineures, essentiellement des éléments de conformité (commission scolaire, commissaires, Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, etc.).

Le Service des technologies de l'information a convenu du calendrier suivant afin de voir à l'adoption de la mise à jour de la politique :

- 20 janvier 2026 : présentation initiale lors de la séance de travail du CA;
- 24 février 2026 : avis de dépôt en séance publique du CA;
- Mars 2026 : consultation officielle de la Régie et du CCG;
- 24 mars 2026 : présentation des modifications en séance de travail du CA, au besoin;
- 28 avril 2026 : adoption en séance publique du CA.

Le Service des technologies de l'information recommande au CA d'accepter le projet de *Politique sur l'utilisation des ressources informatiques*, afin de lancer les consultations prévues à la LIP.

Attendu les obligations du CSSRS;

Attendu la volonté d'encadrer l'utilisation des ressources informatiques;

Attendu le projet de mise à jour de la politique piloté par le Service des technologies de l'information;

Attendu la présentation lors d'une séance de travail du CA, le 20 janvier 2026 dernier;

Attendu que la LIP prévoit des consultations officielles avant l'adoption d'une telle politique.

Sur la proposition de Mme Sonia Loranger, il est unanimement résolu de :

- donner avis de présentation du projet de mise à jour de la *Politique sur l'utilisation des ressources informatiques*;
- prévoir la consultation de la Régie et du CCG en mars 2026;
- prévoir un retour au CA lors de la séance de travail du 24 mars 2026;
- procéder à l'adoption de la mise à jour de la politique lors de la prochaine séance publique du CA, le 28 avril 2026.

8. **Avis de présentation du projet d'abrogation de la *Politique sur la présence du personnel enseignant et non-enseignant lors des tempêtes, du mauvais état des routes, des pannes d'électricité, des défauts de chauffage et de tout autre événement de même nature, aux fins de consultation***

CA 2026-240

La *Politique sur la présence du personnel enseignant et non-enseignant lors des tempêtes, du mauvais état des routes, des pannes d'électricité, des défauts de chauffage et de tout autre événement de même nature* a été adoptée en 1998, par l'ancienne instance du Conseil des commissaires.

Le CSSRS souhaite abroger ce document d'encadrement.

Cette politique, bien que toujours officiellement active, ne représente plus tout à fait la pratique des dernières années. D'ailleurs, un autre document d'orientation, beaucoup plus récent, était plutôt privilégié dans le contexte de prise de décision.

De plus, nous considérons qu'un tel document d'encadrement relève davantage d'une procédure que d'une politique. Nous souhaitons donc, à la fois, abroger la politique existante auprès du CA et faire du document d'orientation utilisé plus récemment une procédure officielle, qui sera adoptée en Régie, avec quelques modifications mineures.

La Direction générale a convenu du calendrier suivant :

- 20 janvier 2026 : présentation initiale lors de la séance de travail du CA;
- 24 février 2026 : avis de dépôt en séance publique du CA du projet d'abrogation;
- Mars 2026 : consultation officielle de la Régie, du CCG et des syndicats;
- 24 mars 2026 : présentation du suivi en séance de travail du CA, au besoin;
- 28 avril 2026 : adoption de la procédure en Régie et abrogation de la politique en séance publique du CA.

La Direction générale recommande au CA d'accepter le projet d'abrogation de la *Politique sur la présence du personnel enseignant et non-enseignant lors des tempêtes, du mauvais état des routes, des pannes d'électricité, des défauts de chauffage et de tout autre événement de même nature*, afin de lancer les consultations prévues à la LIP.

Attendu le projet d'abrogation de la politique piloté par la Direction générale;

Attendu la présentation lors d'une séance de travail du CA, le 20 janvier 2026 dernier.

Sur la proposition de M. François Roy, il est unanimement résolu de :

- donner avis de présentation du projet d'abrogation de la *Politique sur la présence du personnel enseignant et non-enseignant lors des tempêtes, du mauvais état des routes, des pannes d'électricité, des défauts de chauffage et de tout autre événement de même nature*;
- prévoir la consultation de la Régie, du CCG et des syndicats en mars 2026;
- prévoir un retour au CA lors de la séance de travail du 24 mars 2026;
- procéder à l'abrogation de la politique lors de la prochaine séance publique du CA, le 28 avril 2026.

6. Présentation du rapport annuel par le protecteur régional de l'élève

Me Jean-François Bernier, protecteur national de l'élève, présente le rapport de la région, en donnant des précisions sur les statistiques propres au CSSRS.

9. Avis de présentation du projet d'abrogation de la *Politique relative à la bienséance sociale, aux fins de consultation*

CA 2026-241

La *Politique relative à la bienséance sociale* a été adoptée en 1998, par l'ancienne instance du Conseil des commissaires.

Le CSSRS souhaite abroger ce document d'encadrement.

Cette politique, bien que toujours officiellement active, ne représente plus tout à fait la pratique des dernières années.

De plus, nous considérons qu'un tel document d'encadrement relève davantage d'une directive interne que d'une politique. Nous souhaitons donc, à la fois, abroger la politique existante auprès du CA et voir à la diffusion d'une nouvelle directive interne, qui sera adoptée en Régie.

La Direction générale a convenu du calendrier suivant :

- 20 janvier 2026 : présentation initiale lors de la séance de travail du CA;
- 24 février 2026 : avis de dépôt en séance publique du CA du projet d'abrogation;
- Mars 2026 : consultation officielle de la Régie et du CCG;
- 24 mars 2026 : présentation du suivi en séance de travail du CA, au besoin;

- 28 avril 2026 : abrogation de la politique en séance publique du CA et diffusion de la nouvelle directive interne.

La Direction générale recommande au CA d'accepter le projet d'abrogation de la *Politique relative à la bienséance sociale*, afin de lancer les consultations prévues à la LIP.

Attendu le projet d'abrogation de la politique piloté par la Direction générale;

Attendu la présentation lors d'une séance de travail du CA, le 20 janvier 2026 dernier.

Sur la proposition de Mme Évelyne Lapierre, il est unanimement résolu de :

- donner avis de présentation du projet d'abrogation de la *Politique relative à la bienséance sociale*;
- prévoir la consultation de la Régie et du CCG en mars 2026;
- prévoir un retour au CA lors de la séance de travail du 24 mars 2026;
- procéder à l'abrogation de la politique lors de la prochaine séance publique du CA, le 28 avril 2026;
- voir à la diffusion de la nouvelle directive interne.

10. Parole du public et suivi

Il n'y a pas de prise de parole du public.

11. Informations de l'équipe de la Direction générale

- A) M. Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration, partage des informations sur le sujet suivant :
- confirmation de l'ajout de 6 classes modulaires et d'un gymnase à l'école du Jardin-des-Lacs;
 - autres informations sur les besoins en infrastructure;
 - projets de rénovation.
- B) Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, informe les membres sur les sujets suivants :
- organisation scolaire : période d'inscription scolaire;
 - semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation;
 - maximisation des ressources pour la réussite des élèves.
- C) M. Sylvain Racette, directeur général, informe les membres de la reddition de comptes du DG du 28 novembre 2025 au 12 février 2026. Il parle aussi des modifications à l'IMSE pour 2 écoles primaires.

12. Parole des membres du CA

Les membres du CA sont invités à prendre la parole quelques minutes. M. Frank Meunier suggère une présentation locale sur les enjeux des plaintes qui serait complémentaire à celle du PRÉ qui avait une portée plus régionale. M. Luciano Martin Ayala Valani pose une question sur l'usage de l'IA dans notre organisation.

13. Levée de l'assemblée

À 19 h 53, sur la proposition de Mme Rachel Quirion, il est unanimement résolu de lever la séance.

**Sonia Bilodeau,
Vice-présidente**

**Donald Landry,
Secrétaire général**